

Présidence de Mme Gonzalez Moyano, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 10 heures 14 minutes.

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « L'APPLICATION DE  
LA RÉFORME DES AIDES À L'EMPLOI »**

**QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ  
MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE  
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA  
MISE EN ŒUVRE DES AIDES À L'EMPLOI »**

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « LA RÉFORME DES  
AIDES À L'EMPLOI »**

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « LES SUBSIDES APE  
DANS LES RECYPARCS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Prévot, sur « l'application de la réforme des aides à l'emploi » ;
- de Mme Gonzalez Moyano, sur « la mise en œuvre des aides à l'emploi » ;
- de M. Legasse, sur « la réforme des aides à l'emploi » ;
- de Mme De Bue, sur « les subsides APE dans les recyparcs ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

**M. Prévot (PS).** - Madame la Ministre, fin 2016, syndicats et patrons s'accordaient sur une vaste réforme des aides à l'emploi pesant, en Wallonie, près de 1,6 milliard d'euros. La concertation sociale a été – et on l'a dit – favorisée dans ces négociations. Je pense qu'il est toujours bon de le souligner, de retaper sur le clou.

Il restait, néanmoins, à transformer l'accord en mesures opérationnelles. Récemment, vous avez présenté à la presse ces mesures opérationnelles qui matérialisent donc l'accord intervenu fin 2016. Selon vos propres mots, il ne s'agit pas d'une révolution, mais plutôt d'une nouvelle dynamique qui s'ouvre pour les aides à l'emploi en Wallonie. Une dynamique qui débutera officiellement en juillet 2017.

À côté de ces cinq axes, différentes aides continueront d'exister, comme les points APE par exemple, ou encore l'aide SESAM. Des modifications leur sont-elles apportées ? Comment leur gestion sera-t-elle greffée à la présente réforme ?

Un régime transitoire est mis en place concernant d'autres aides. Pouvez-vous, là aussi, nous en dire davantage ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

**Mme la Présidente.** - Je vais céder la présidence à un de mes collègues, M. Onkelinx, le doyen d'âge. Je vous en prie.

*(M. Onkelinx, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - Madame la Ministre, comme nous le savons tous, la réforme des aides à l'emploi entrera en vigueur dès le 1er juillet prochain – la plus grande partie de la réforme, en tout cas – après un long travail et plusieurs mois de négociations au cours desquels le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux se sont accordés. L'essentiel de cette réforme est de réduire la quarantaine d'incitants financiers à une dizaine, sans réduction de l'enveloppe budgétaire globale.

Cinq de ces aides sont rebaptisées « impulsions ». Trois d'entre elles visent les publics cibles de moins de

25 ans, les demandeurs d'emploi de longue durée – plus de 12 mois – et les demandeurs d'emploi ou travailleurs de plus de 55 ans. Une quatrième recouvre le contrat d'insertion qui offre une allocation de 700 euros par mois au demandeur d'emploi de moins de 25 ans qui s'engage dans une première expérience professionnelle après 18 mois infructueux. L'allocation est déduite du salaire net versé par l'employeur. Ces quatre impulsions entreront en vigueur le 1er juillet.

Une cinquième s'adresse à tout demandeur d'emploi sous forme de prime régionale en réponse à des besoins prioritaires qui seront fixés par le Gouvernement. Elle sera majorée en fonction de la durée d'inoccupation, de l'âge et du niveau de qualification. Son entrée en vigueur est attendue au plus tôt fin 2017.

Madame la Ministre, c'est évidemment une excellente nouvelle. Cette réforme va enfin pouvoir entrer en vigueur. Je souhaiterais donc, cependant, savoir comment les demandeurs d'emploi en seront concrètement informés par les accompagnateurs du FOREm, par des agents du CPAS. Ceux-ci sont-ils ou vont-ils, par ailleurs, suivre une formation interne afin de répondre au mieux aux diverses sollicitations qu'ils devraient recevoir de toute part ?

Les acteurs de terrain seront-ils formés quelques heures, quelques jours afin, d'une part, de bien appréhender cette réforme, mais aussi, d'autre part, de la transmettre de façon claire et exhaustive aux demandeurs d'emploi ? Qu'en est-il, Madame la Ministre ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse (PS).** - Madame la Ministre, au risque de répéter ce qui a déjà été dit, je vais essayer d'être un peu plus court.

Le 1er juillet prochain, une grande partie de la réforme des aides wallonnes à l'emploi entrera en vigueur. C'est une bonne nouvelle et cela permettra de simplifier le système en le rendant plus clair et lisible.

Je vais poser d'emblée mes questions.

Comment réagissent les acteurs de terrain face à cette entrée en vigueur ?

Quels sont les acteurs de terrain que vous allez visiter ?

Comment se déroulent les préparatifs de mise en œuvre ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue (MR).** - Madame la Ministre, j'aborderai la réforme sous l'angle des subsides APE

dans les recyparcs. J'ai vu que les services l'avaient jointe aux trois autres questions, qui me semblent des questions beaucoup plus globales sur toute la réforme en tant que telle. Ici, je relaye simplement des questions, des préoccupations des gestionnaires des parcs à conteneur au sujet des subsides APE.

Si la volonté de simplification est à saluer, on sait que ces subsides représentent plus de 10 millions d'euros par an pour les recyparcs wallons. Le projet prévoit de donner une enveloppe forfaitaire au lieu d'attribuer des points que les intercommunales peuvent répartir sur un nombre de travailleurs au maximum égal au nombre de points.

Cela impliquerait que la réduction des cotisations sociales liée à l'ensemble des agents sous statuts APE se trouverait être limitée à un nombre plus restreint de personnes et que cela générerait donc un coût supplémentaire pour les recyparcs.

Pouvez-vous rassurer le secteur et confirmer que l'enveloppe qui sera donnée aux intercommunales sera bien calculée à hauteur de ce qu'ils percevaient auparavant, réduction de cotisations sociales comprise, et n'impactera donc pas le coût des recyparcs ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames et Messieurs les députés, dans notre commission, dire : « Monsieur le Président », c'est souvent rare. C'est à souligner quand même. Je vous remercie d'être là.

Mesdames les députées, Messieurs les députés, le 1er juillet prochain, les mesures d'aides à l'emploi à destination des groupes cibles et le contrat d'insertion entreront en vigueur, comme prévu dans les décrets votés le 1er février dernier. Cette entrée en vigueur est préparée par une vaste campagne de communication menée par le FOREm afin d'informer les demandeurs d'emploi, les travailleurs, les employeurs et les acteurs du marché du travail.

Pour renforcer la visibilité et la cohérence des nouvelles aides, j'ai proposé de les rebaptiser sous l'appellation « Impulsion », en déclinant les différents publics cibles. Ces appellations font désormais partie de celles utilisées par le FOREm.

En matière de communication externe, en complément des supports et nouvelles pages web, les services aux entreprises du FOREm de chaque territoire vont organiser des séances d'information à destination des entreprises pour pouvoir présenter, de manière générale, la réforme et ses impacts et, plus particulièrement, les quatre nouvelles aides « Impulsion » disponibles à partir du 1er juillet.

Plus de 30 séances d'information vont couvrir tout le territoire de la Wallonie. Elles ont été programmées aux mois de mai et juin et sont ouvertes à tout employeur. Le calendrier des séances est disponible et mis à jour sur le site Internet du FOREm. Des séances spécifiques seront aussi programmées pour les intermédiaires du marché de l'emploi : organismes de paiement, acteurs de l'insertion, secrétariats sociaux, agences d'intérim, chambres de commerce ou les associations d'employeurs.

À la fin de chaque séance, une farde est distribuée aux participants. Cette farde reprend les informations sur l'offre de services du FOREm qui, par ailleurs, est aussi disponible sur le site du FOREm, des fiches explicatives relatives aux quatre nouvelles aides « Impulsion » et la carte de visite du conseiller entreprise local.

En interne au FOREm, l'information sur la réforme des aides à l'emploi a également débuté. C'était à la mi-avril et ces séances vont s'étaler jusqu'au 30 juin prochain.

Les formations prises en charge par cinq formateurs internes visent environ 850 agents qui sont directement en contact avec les employeurs ou les demandeurs d'emploi : conseillers-entreprises, actuel service Activa, conseillers en démarches administratives, opérateurs du *call center*, agents des carrefours Emploi-Formation-orientation, des ALE et des maisons de l'emploi. Ces formations, d'une demi à une journée par module, représentent déjà globalement un peu plus de 40 journées de formation réalisées. Des séances d'informations seront également organisées à destination des agents de première ligne du Service public de Wallonie.

Un module en « e-learning », sera mis en ligne dans le courant du mois de juin pour s'adresser à tous les services susceptibles de rencontrer une demande d'informations de la part des demandeurs d'emploi ou des entreprises, et notamment les conseillers référents. En tout, près de 2 000 personnes au sein du FOREm auront bénéficié de cette information-formation d'ici l'entrée en vigueur des nouveaux dispositifs.

Comme je l'ai déjà indiqué, pour ma part, je me mets à la disposition de toutes les organisations qui le souhaitent pour leur présenter, le cas échéant, le nouveau paysage des aides à l'emploi. Il est évident que le succès de ces futures aides reposera aussi sur la connaissance de leur existence des Wallonnes et des Wallons.

À travers cette réforme, ce que nous souhaitons, c'est la mise à l'emploi de plus de travailleurs. Pour cela, il n'y a pas de secret : il faut que les employeurs soient pleinement parties prenantes, car ce sont eux qui ouvrent les portes de l'emploi.

Outre les séances d'information déjà organisées et qui le seront encore dans les semaines à venir pour répondre aux demandes des organisations qui le sollicitent, j'organiserai un grand événement rassembleur des forces vives wallonnes, à quelques heures de l'entrée en vigueur de ces dispositifs essentiels à la poursuite du redéploiement économique de notre Région.

En ce qui concerne les derniers aspects réglementaires, les arrêtés d'exécution qui intègrent l'avis du Conseil d'État seront définitivement adoptés en troisième lecture avant la fin de ce mois. Les dispositions finales correspondent aux éléments concertés avec les partenaires sociaux et que je vous ai présentés lors du débat relatif à l'adoption des décrets.

Les quatre aides « Impulsion » moins de 25 ans, 12 mois plus, 55 plus et insertion constituent le premier volet de mise en œuvre de la réforme des aides. Conformément à l'accord global sur celles-ci, conclu avec les partenaires sociaux dans le Pacte pour l'emploi et la Formation, les modifications des dispositifs APE et SESAM sont prévues pour la fin de l'année.

Le projet de réforme APE vise, avant tout, la simplification du dispositif, pour tous les secteurs qui en bénéficient déjà aujourd'hui, dont le secteur des recyparcs qui s'appuie sur des mécanismes identiques pour tous les employeurs.

Le projet de réforme APE propose de définir, par employeur, un montant forfaitaire qui va réunir le subsidé APE versé par la Région et le montant de la réduction de cotisations sociales tel que communiqué par l'ONSS. Le dispositif APE sera ainsi profondément simplifié tant au niveau de la gestion des postes par les employeurs que de la gestion des paiements par le FOREm et de l'exercice du contrôle par le SPW, en particulier la DGO 6.

La réforme postule que chaque employeur doit bénéficier des mêmes moyens que ceux obtenus avant la réforme. Afin de fixer une base de calcul stable et incontestable pour définir le montant promérité à chacun, il est proposé de figer la situation de l'emploi au 31 décembre 2015. Il s'agit du dernier exercice annuel pour lequel la Région dispose de l'ensemble des données complètes, mais surtout vérifiées.

Le montant des subsides de chaque employeur, tant la part de la subvention wallonne, sur la base des points APE, que la part de réduction de cotisations sociales propre à chaque employeur, est arrêté pour l'année de référence à partir des données de source authentique du FOREm et de l'ONSS.

Complémentairement à la méthode de calcul proposée, les situations particulières sont en outre analysées pour garantir la hauteur des subventions et le

volume de l'emploi de l'année 2015 pour tous les employeurs.

Dans le cadre de la réforme APE, le nouveau dispositif de création des postes de travail, que d'aucuns nommaient malencontreusement « APE rotatif », s'intitulera « Impulsion W ». L'entrée en vigueur du dispositif coïncidera avec celle de l'ensemble de la réforme APE.

La reconfiguration du dispositif se fera en parallèle de la simplification des dispositifs articles 60 et 61 pour l'insertion des bénéficiaires du CPAS. Toutes ces réformes vont s'appuyer sur des mécanismes généraux et les références harmonisées définies dans la réforme des aides.

En ce qui concerne les mesures transitoires pour les dispositifs qui viennent en extinction – je pense, par exemple, au PTP – la réforme prévoit que toute aide générée avant son entrée en vigueur continuera à produire ses effets jusqu'au terme prévu, pour ne pénaliser ni les employeurs qui recrutent aujourd'hui et qui continueront à le faire dans les semaines à venir, ni les travailleurs recrutés sur la base d'une aide qui sera réformée en cours de période, c'est-à-dire au 1er juillet.

Deux exceptions à la règle ont toutefois été prévues. La première concerne les aides dont la durée était à durée indéterminée ou très longue, par exemple la réduction de cotisations pour le personnel domestique, devenu très marginal en Wallonie. Pour ces aides, le bénéfice de l'aide a été limité à trois ans et prendra, dès lors, concrètement fin au terme du premier semestre 2020.

Pour le Programme de transition professionnelle, toute demande introduite avant l'entrée en vigueur du décret ira jusqu'à son terme prévu.

En ce qui concerne les travailleurs à temps partiel, ils bénéficieront du mécanisme de portabilité de l'aide, souhaité par les partenaires sociaux. Par exemple, un travailleur engagé à temps partiel et bénéficiant d'une aide Impulsion pour les moins de 25 ans, 12 mois + ou Insertion pourra faire valoir le bénéfice plein de cette aide, non seulement chez l'employeur initial, si celui-ci souhaite étendre son régime de travail, mais également chez un deuxième employeur auprès duquel il trouverait un complément de travail pour pouvoir élargir son horaire et, peut-être, disposer d'un temps plein. Le mécanisme devrait, dès lors, inciter les employeurs à proposer des contrats plus complets sans pénaliser le demandeur d'emploi qui accepterait, dans un premier temps, un régime de travail à temps partiel.

Comme vous le voyez, il s'agit donc bien d'une nouvelle dynamique pour l'aide à l'emploi initiée en Wallonie, qui justifie le choix de l'appellation Impulsion.

**M. le Président.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - Merci, Madame la Ministre, pour cette longue réponse détaillée, que je m'empresse d'aller relire lorsque le compte rendu sera disponible.

On l'a dit à de nombreuses reprises au sein de cette commission, en séance plénière également, vous avez eu le courage de la concertation, le courage également de cette réforme. Vous auriez très bien pu – je l'ai dit à de nombreuses reprises – ajouter une « aide Tillieux », vous auriez eu votre aide, et cela aurait certainement été plus facile, vous auriez certainement dû moins batailler. Vous avez eu le courage de cette réforme des aides et on la salue à de nombreuses reprises.

Maintenant, le deuxième défi est de faire connaître ces aides, puisque l'une des volontés avouées de cette réforme était d'apporter une meilleure lisibilité ; c'était la difficulté avec les aides à l'emploi qui existaient auparavant.

Je ne peux que vous féliciter par rapport à la campagne d'information qui a été mise en œuvre. J'ai vu, à l'un ou l'autre endroit, que vous avez vous-même mouillé votre maillot en vous rendant personnellement pour aller présenter ces aides. Je ne peux que vous encourager à continuer ce travail essentiel d'information, afin que les futurs bénéficiaires puissent savoir à quoi ils auront droit dans les mois et les années à venir.

Je vous remercie de votre réponse détaillée.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - À mon tour, je remercie Mme la Ministre pour toutes ces explications, tant au niveau de la diffusion de la campagne, au niveau interne qu'externe.

Tout comme mon collègue, je le rejoins, il faut souligner que c'était un pari osé, contrairement à ce que certains de mes collègues de l'opposition disent. C'est la première fois qu'un ministre ose une refonte complète du paysage des aides à l'emploi. J'ai été moi-même, dans une autre vie, fonctionnaire de l'ONEM et je sais que la complexité était telle que l'on s'arrachait les cheveux, tant au niveau des travailleurs qu'au niveau de l'employeur.

Je voudrais donc vraiment souligner, Madame la Ministre, que vous avez pris du temps, parce que cela a demandé des concertations avec le CNT. Cela a demandé beaucoup de compromis, mais c'est le plus gros dossier de cette législature.

Vous pouvez compter sur moi, en tant que mandataire, pour diffuser au maximum l'information dans ma région, parce que ces aides seront un tremplin pour tous nos demandeurs d'emploi et une simplification drastique pour tous les employeurs que nous connaissons.

**M. le Président.** - La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse (PS).** - À mon tour, je vais vous féliciter.

À la question « comment se déroulent les préparatifs de la mise en œuvre ? », manifestement très bien : 30 séances d'information, l'e-learning, 2 000 personnes touchées. Je ne puis que vous inviter à continuer.

Vous avez dit que vous étiez disponible, je ne manquerai pas de vous solliciter.

Merci, Madame la Ministre.

**M. le Président.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Merci, Madame la Ministre.

Je prendrai connaissance du dispositif, mais par rapport à la question sur le coût des recyparcs, je n'ai pas eu de réponse très claire, puisque ce sont les intercommunales qui s'interrogent par rapport aux coûts qui seraient plus importants. Je voudrais peut-être vous réinterroger sur ce mécanisme.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je ne vois vraiment pas la nature de l'inquiétude.

**Mme De Bue (MR).** - Ils vont devoir payer plus, en fait.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Payer plus quoi ? Ici, ce sont des aides à l'emploi. La Région paiera toujours l'aide comme elle l'a payée auparavant, sauf que, au lieu d'avoir différents mécanismes de financement, puisqu'il y avait des aides issues du Fédéral et des aides issues du régional, nous allons regrouper cela en un seul versement. Les montants sont focalisés sur ce qui a été versé en 2015, y compris en termes de réduction de cotisations.

Peu importe, finalement, la manière dont vous avez réparti la réduction de cotisations, puisque l'on prend le montant qui a été versé en 2015.

**Mme De Bue (MR).** - J'espère que cela pourra les rassurer.

Je vous remercie.

*(Mme Gonzalez Moyano, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

## QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'EMPLOI »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les recommandations de la Commission européenne en matière d'emploi ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke (MR).** - Madame la Ministre, après les fleurs, le pot. Monsieur Legasse, vous pouvez rire, mais il faut lire ce rapport de la Commission européenne, à double titre, parce que c'est dans le cadre du Pacte de stabilité. Ce rapport, si l'on s'arrête au premier chapitre, on se dit que cela fonctionne bien en Belgique, mais cela vise les mesures fiscales et budgétaires qui ont été prises par le Fédéral. La relance est reconnue. D'ailleurs, la richesse de l'économie aujourd'hui permet de mettre en exergue l'audace qu'a eue le Fédéral ; audace soulignée par la Commission européenne, qui n'a rien d'une commission de droite, la majorité étant composée de membres du centre et de la gauche.

*(Rires)*

*(Réactions d'un intervenant)*

Je ne sais si vous savez que, au Parlement européen, les libéraux constituent une infime partie.

Il y a, sur les politiques de la formation et de l'emploi, une critique qui est très dure, un constat. Pour ne pas tromper la Commission, je lis : « La Commission recommande de veiller à ce que les groupes les plus défavorisés, y compris les personnes issues de l'immigration, aient accès de manière équitable à une éducation de qualité, à une formation professionnelle de qualité et au marché du travail. Plusieurs lacunes demeurent structurellement : les taux de transition du chômage ou d'inactivité vers l'emploi sont faibles. Le taux d'emploi global est toujours négativement influencé par les mauvaises performances de groupes spécifiques, parmi lesquels les personnes peu qualifiées, les jeunes, les travailleurs âgés et les personnes issues de l'immigration. »

Les résultats en matière d'emploi pour les personnes d'origine immigrée sont parmi les pires de l'Union européenne. Ce n'est pas la première fois que j'interviens sur ce dossier. On pourrait dire que cela vaut pour la Belgique, c'est vrai, si ce n'est que lorsque l'on regarde les chiffres, cela vaut essentiellement pour Bruxelles et pour la Wallonie.

Que dit alors la Commission européenne ? « Les mesures structurelles n'ont pas été prises. Les personnes les plus fragilisées, les personnes qui ont le plus besoin